



GUIDE D'URGENCE IMPRIMABLE

Passeport perdu : le plan d'action avant le vol retour

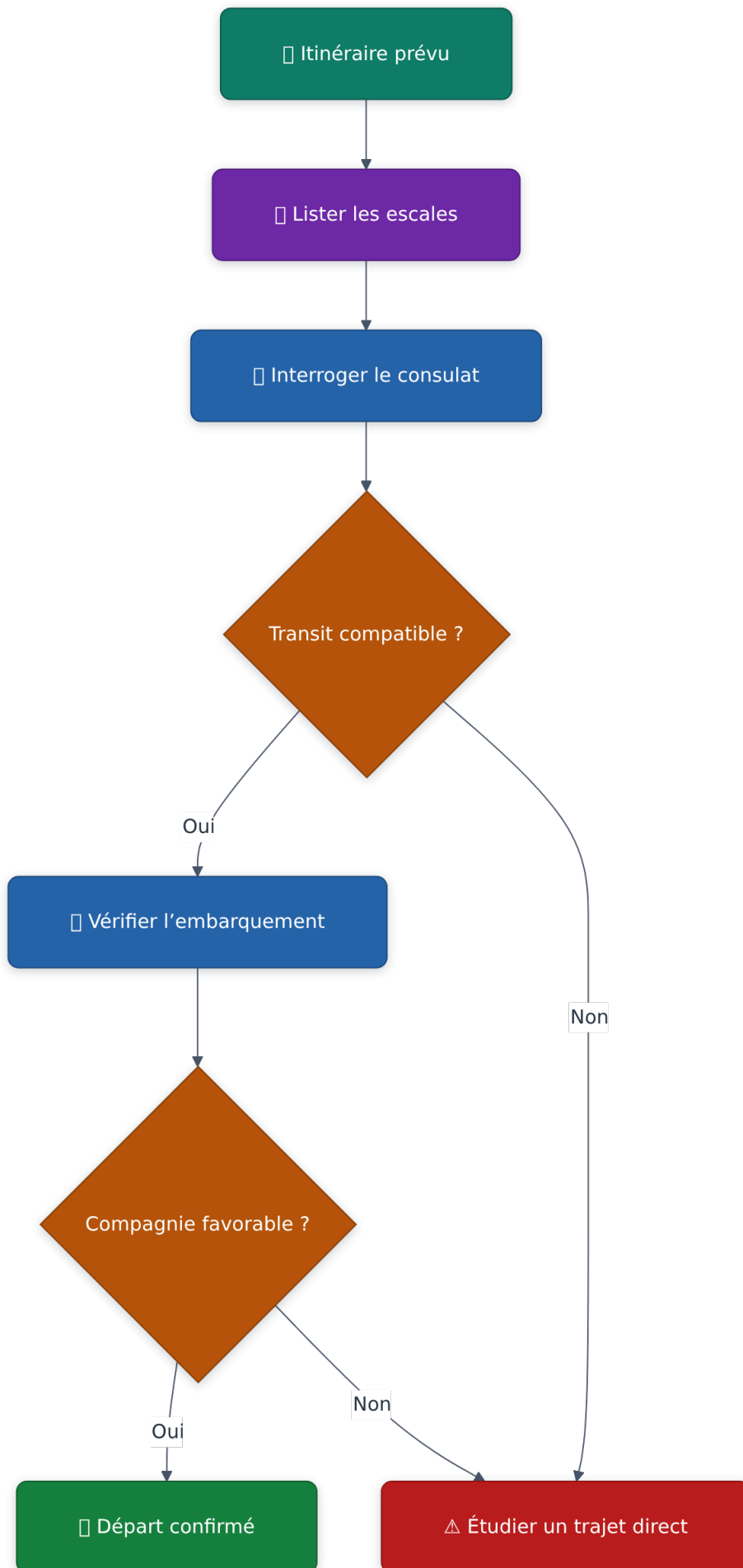
Ce guide vous aide à organiser les démarches prioritaires lorsqu'un passeport disparaît à l'étranger, surtout si le départ est prévu dès le lendemain. Suivez l'ordre des actions et faites confirmer chaque condition par le consulat et la compagnie aérienne.

Au sommaire

- 1 Les démarches dans le bon ordre
- 2 Avant d'appeler le consulat
- 3 Comprendre le laissez-passer consulaire
- 4 Ne pas oublier les démarches parallèles

! À retenir immédiatement

Une déclaration de perte, une photocopie ou une photo du passeport ne remplacent généralement pas un document de voyage. Ne vous rendez pas à l'aéroport sans avoir vérifié la solution consulaire et l'acceptation du document par la compagnie.



Les démarches dans le bon ordre



1 Lancer une recherche courte

Appelez rapidement l'hébergement, les transports utilisés et les services d'objets trouvés. Notez les réponses, mais ne laissez pas cette recherche retarder la déclaration officielle.

2 Déclarer la perte ou le vol

Adressez-vous à l'autorité locale compétente, généralement la police selon le pays. Demandez un récépissé ou une preuve écrite et conservez plusieurs copies, dont une accessible hors ligne.

3 Contacter la représentation consulaire

Appelez le consulat ou l'ambassade compétent pour votre nationalité et votre lieu de séjour. Indiquez que le passeport est perdu, que le vol est imminent et demandez la procédure applicable.

4 Faire vérifier votre identité

Préparez les éléments permettant au consulat d'examiner votre situation : identité complète, date et lieu de naissance, adresse de séjour, justificatifs disponibles, déclaration locale et preuve du voyage.

5 Faire confirmer l'itinéraire

Transmettez l'itinéraire complet : aéroport de départ, destination finale, chaque escale et horaire du vol. Le document éventuellement délivré peut avoir une destination, une durée ou un usage limités.

6 Vérifier l'embarquement

Demandez séparément au consulat et à la compagnie aérienne si le document envisagé est compatible avec le trajet, les escales et les conditions d'entrée ou de transit.

Avant d'appeler le consulat

 **Récépissé de déclaration de perte ou de vol**
Conservez l'original et plusieurs copies.

**Billet ou confirmation de réservation**

Préparez la preuve du départ imminent.

**Itinéraire complet**

Incluez la destination finale et toutes les escales.

**Informations d'identité**

Nom complet, date et lieu de naissance, nationalité.

**Adresse et coordonnées sur place**

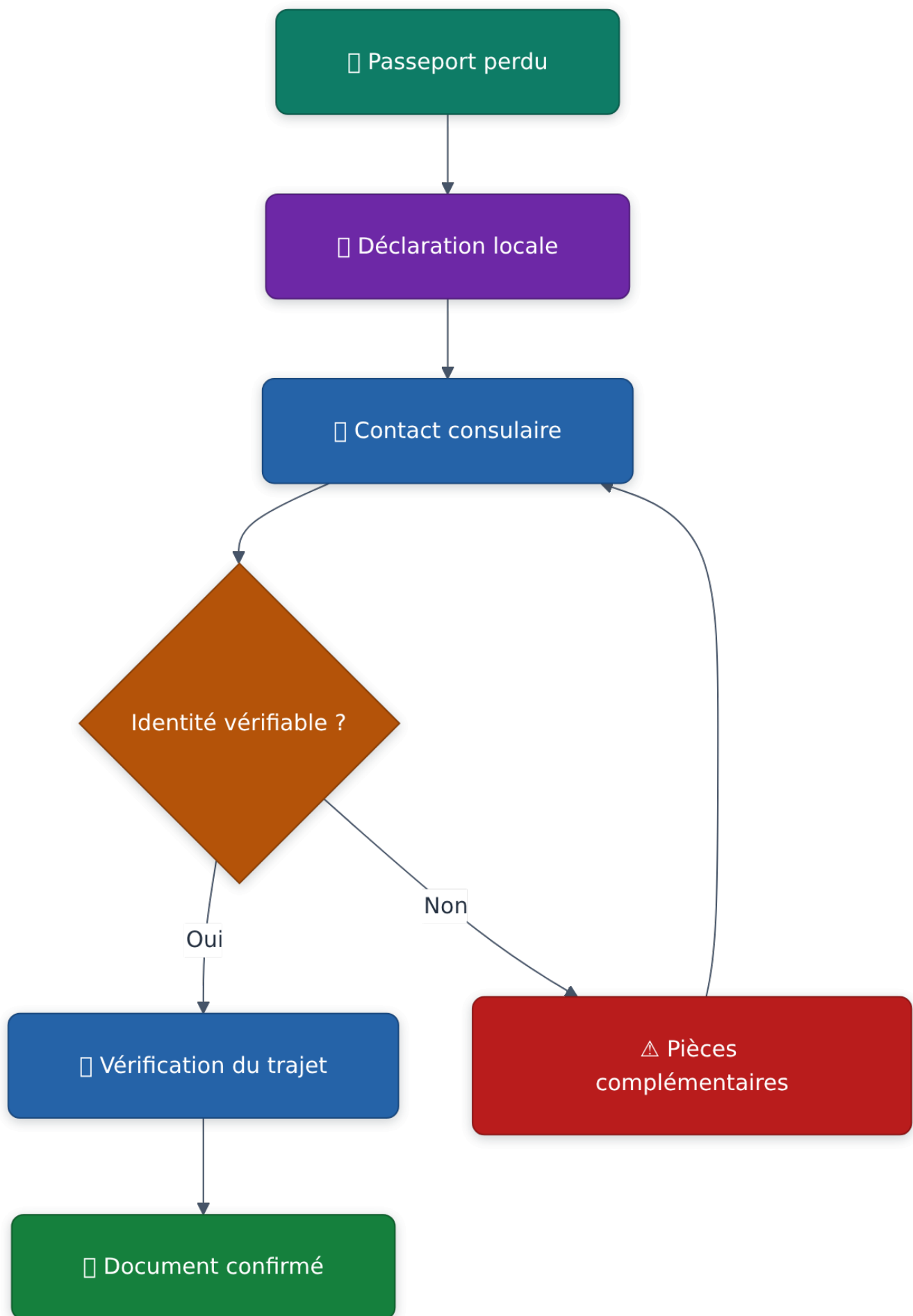
Hébergement et numéro de téléphone joignable.

**Justificatifs encore disponibles**

Autres documents d'identité ou copies, sans les considérer comme des titres de voyage.

**Téléphone chargé et copies hors ligne**

Gardez les documents essentiels accessibles même sans connexion.



Comprendre le laissez-passer consulaire

Il s'agit d'un document de voyage d'urgence qui peut être délivré sous conditions à un ressortissant privé de passeport.

Son usage peut être limité à un retour vers le pays de nationalité, selon la solution retenue.

L'acceptation du document doit être vérifiée séparément pour les escales et auprès de la compagnie aérienne.

La délivrance n'est pas automatique : le consulat examine notamment l'identité, la situation et l'itinéraire.

Le consulat indique les justificatifs réellement requis et les démarches à suivre.

i Trouver le bon interlocuteur

La représentation compétente dépend de votre nationalité et du pays où vous séjournez. Pour un ressortissant français, privilégiez les coordonnées publiées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ou par la représentation française locale. Vérifiez les horaires, la nécessité éventuelle d'un rendez-vous et l'existence d'un numéro d'urgence.

Ne pas oublier les démarches parallèles

Vérifier les autres documents disparus

Carte nationale d'identité, permis de conduire et justificatifs de voyage.

Faire opposition aux moyens de paiement

Utilisez uniquement les canaux officiels de votre banque et conservez les références.

Consulter l'assurance voyage

Vérifiez les garanties relatives à l'assistance, aux frais consulaires, au transport ou à l'hébergement.

Préparer un plan si le vol ne peut pas être utilisé

Demandez au consulat et à la compagnie les prochaines possibilités, sans modifier l'itinéraire avant confirmation.

Les conditions de délivrance et d'utilisation d'un laissez-passer consulaire varient selon la nationalité, le pays, l'itinéraire et la situation. Seules les autorités consulaires et la compagnie aérienne peuvent confirmer la solution applicable.